

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	31.01.2019	12h	12h30	Rassemblement devant la mission du Bangladesh	Rue de Lausanne 65	10
Vendredi	01.02.2019	15h	21h	Marché authentique de Saconnex	Promenade Rivoire	500
Samedi	02.02.2019	14h	17h	Rassemblement et cortège sur le climat	Place des 22 Cantons, rue de Chantepoulet, rue et pont du Mt-Blanc, place du Port, rue du Rhône, rue Céard, rue Basses, rue de la Corrairie, place De-Neuve	2'000
Samedi	02.02.2019	11h	12h	Rassemblement pour le Venezuela	Place des Nations	30
Samedi	02.02.2019	14h30	18h	Rassemblement pour le Venezuela	Place des Nations	80
Samedi	02.02.2019	17h30	20h	Feu au lac ! Festival Antigel	Quai Gustave-Ador	500 – 1'000
Samedi	02.02.2019	17h45	21h15	Match de football SFC – FC-Vaduz	Stade de Genève	1'500 – 3'000
Dimanche	03.02.2019	12h	18h	Rassemblement pour dénoncer la situation politique Cachemire/Pakistan	Place des Nations	50
Lundi	04.02.2019	17h30	18h30	Rassemblement pour la Palestine	Rue de la Cité	50
Mercredi	06.02.2019	18h	19h30	Rassemblement pour dénoncer la politique catalane	Place des Nations	100

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.